

**CPTS'O : Compte rendu réunion du Conseil d'Administration du 24/04/2025**

**Présents :**

Vanessa Auroux  
Parvine Bardon  
Rachel Barthelemy  
Claire Buchwalder  
Lysiane Chaleix  
Géraldine Compte Nguyen  
Claude Dabir  
Anne Laure Fleuret Jaumeau  
Corinne Letouzé  
Cécilia Perrot  
Francine St Ruf Garnier  
Nicole Vinot

**Salariées :**

Margaux Ducroux  
Marie-May Forêt  
Jeanne Arroyo  
Sylvie Mathiaud

Début de séance 20h20

**1) Validation du compte rendu du CA du 06/02/2025**

**Cf. document via ce lien :**

<https://drive.google.com/file/d/1bAIAQuQv7scwK5KkyDStUd0-nbdjz0Pk/view?usp=sharing>

Abstention : 4

Pour : 8

**2) Point situation organisation AG du 22/05/2025**

- Devis traiteur d'un montant de 3 011,38 € pour 80 personnes après remise de 300€

- Organisation logistique salle :

- Récupérer un rétro projecteur car la salle n'en est pas dotée (kiné ou URPS ML)
- Louer une enceinte avec micro sans fil car la salle n'est pas équipée
- Pupitre à emprunter à l'URPS ML
- Sacs Kraft à acheter pour distribuer le goodies, le stylo et le rapport d'activité
- Urne pour le vote : prêt par Vanessa Auroux
- Enveloppe pour le vote : pas d'enveloppe
- Etiquette à acheter pour identifier les personnes présentes

- Présentation de différents goodies par Jeanne : Mug, enceinte, bloc note

Le choix des membres s'arrête sur l'achat de mugs isothermes :

Vote :

10 pour le mug

1 pour l'enceinte

0 pour le bloc note

La couleur du mug sera choisie par les salariées

- Organisation logistique soirée :

- Préparation de la salle : Anne Laure, Cécilia, Francine, Nicole rdv 16h à la salle

- Emargement : Francine et Nicole. Il est demandé de noter uniquement les adhérents inscrits ou ayant donné leur pouvoir

- Tenue de l'urne : Géraldine

- Emargement votant : Vanessa et Rachel

- Dépouillement : Parvine, Vanessa et 2 assesseurs volontaires présents dans la salle

- Rangement de la salle : tout le monde

- Organisation table ronde :

L'introduction sera faite par un salarié du LAB'O. Prestation payante, devis d'un montant de 330 €.

Intervention de :

Rachel Barthélémy, Pharmacien

Dr Jacques Bron, chirurgien urologue

ainsi que 2 autres intervenants : contact en cours

### **3) Point situation des candidatures par communes :**

- Fleury les Aubrais :

Anne Laure IDEL , Cécilia Perrot-Thomas, IDEL et Marie Laure Stroïazzo-Lemaire, Kinésithérapeute

- Olivet :

Géraldine Compte Nguyen, médecin tabacologue et Lysiane Chaleix, médecin généraliste

- Orléans :

Vanessa Auroux, Pharmacien, Claire buchwalder, Kinésithérapeute, Claude Dabir, psychiatre, Lucas Moinet, podologue, Sophie Lavaud psychologue, Sandrine Brochard, pharmacien

- St Cyr en Val : Corinne Letouzé, médecin généraliste

- St Hilaire St Mesmin : Francine St Ruf Garnier, IDEL

- St Jean de la ruelle :

Sandra Fiorin Diététicienne, Olivia Clinchant Ostéopathe

Après échanges entre les membres du CA et au vu de nos statuts, Sophie Lavaud et Olivia Clinchant sont membres associés (profession non inscrite au code de la santé publique) et, de ce fait, ne peuvent pas se présenter à l'élection des membres du CA mais pourront y être admis en tant que membres associés.

Les membres du CA s'interrogent sur le fait de faire évoluer les statuts notamment concernant les membres associés.

**4) Demande de co-financements par la MSP St Marceau pour son action « suivi diabète gestationnel »**

Cf. document de présentation via ce lien :

<https://drive.google.com/file/d/1DKEybfJhpaX-zdsSLsm4e55rIoeG1VZ2/view?usp=sharing>

Pour rappel :

En 2023, le bilan financier fait apparaître un total de dépenses de 6 765 € dont 1 500 € de co-financements de la CPTS'O

En 2024, le bilan financier fait apparaître un total de dépenses de 7 945 € avec une demande de co-financements auprès de la CPTS d'un montant de 4640€ pour les ateliers et 1 980€ pour les consultations diététiciennes, soit un total de 6 620 €

Il est proposé une participation de la CPTS'O pour 2024 à hauteur de 4 300€ se décomposant comme suit :

8 ateliers à 100 € x 2 PdeS = 1 600 €

30 dossiers suivi Mydiabby x 30 € = 900 €

30 dossiers consultation diététicienne x 60 € = 1 800 €

**Vote :**

11 pour et 1 abstention

Pour 2025 il est proposé un co-financement sur la même base :

8 ateliers à 100 € x 2 PdeS = 1 600 €

30 dossiers suivi Mydiabby x 30 € = 900 €

30 dossiers consultation diététicienne x 60 € = 1 800 €

Soit 4 300 €

Un accord de principe est voté : 11 voix pour et 1 abstention

Les membres du CA souhaitent qu'il y ait plus de communication sur cette action, notamment de la part de la CPTS'O, afin de faire progresser le nombre de patientes, fixant l'objectif de 8 à 10 patientes hors MSP suivi dans le dispositif.

Il est demandé que soit réalisé un pré bilan en septembre 2025 afin d'éventuellement ajuster le financement.

## **5) Demande de co-financements par l'ESP Pont de l'Europe nouvelle cession ateliers dans les crèches :**

Cf. PP de présentation via ce lien :

[https://drive.google.com/file/d/1BBGU6Mki10YPmp1rD2xAGcYDVJZaP\\_yE/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1BBGU6Mki10YPmp1rD2xAGcYDVJZaP_yE/view?usp=sharing)

Budget prévisionnel « Ateliers crèche » : 2 472€ pour une thématique

Budget dépensé : 2 170,02€

2 autres thématiques sont proposées : la ventilation nasale ainsi que les troubles sensoriels et Alimentaires auprès de crèches du secteur de l' ESP .

ESP sollicite la CPTS'O pour un co-financement d'un montant de 2 472€

qui est accepté à l'unanimité :

Vote :

Pour : 12

Contre 0

Abstention : 0

## **6) Questions diverses**

- Ateliers douleurs chroniques :

Bilan positif de la 1<sup>ère</sup> session d'atelier

Cf fiche récapitulative via ce lien :

<https://drive.google.com/file/d/12cECcNPk78DU9EAm-htGHW1bVEmClZNG/view?usp=sharing>

Proposition d'une 2ème session organisée en septembre 2025 pour un budget de 2 050 € avec participation des patients à hauteur de 50€

**Vote :**

Pour : 12

Contre 0

Abstention : 0

Suite à la rencontre des PdeS de la MSP de Chevilly par S. Mathiaud et la présentation des groupes de travail et des actions de la CPTS'O, informer les 2 animatrices de l'action que la MSP de Chevilly est intéressée par cette action.

- Obligation des CPTS de diffuser la liste de leurs adhérents à la CPAM :

Les membres échangent sur l'évolution du bulletin d'inscription (et non d'adhésion car les statuts stipulent qu'il y a des membres adhérents et des membres associés) :

- N° RPPS à ajouter

- Préciser sur le bulletin d'inscription :

Sur sollicitation de la CPAM 45, la CPTS'O est tenue de fournir la liste de ses adhérents. Seul le N° RPPS du professionnel de santé adhérent sera communiqué

Les membres du CA abordent la nécessité de mettre le fichier de nos adhérents à jour.

- Retour dialogue de gestion ACI 2025/2026 :

Il faut ajouter un indicateur concernant le lien ville- hôpital

- Point comptable réalisé par Vanessa Auroux, trésorière :

L'année dernière, l'excédent COVID a été mis de côté

Cette année l'excédent sera compris entre 60 000 à 80 000 €

Le budget pour les groupes de travail a été augmenté

Il serait judicieux de redistribuer l'excédent aux patients en investissant dans des malles de téléconsultation par exemple

Les salariées quittent la salle de réunion car les membres du CA souhaitent aborder un point qui les concerne :

Cf. document rédigé par Anne-Laure Fleuret-Jaumeau via ce lien :

<https://drive.google.com/file/d/11CTF6IiHNDNb9K6TS-kzdUPLK8Lzak3/view?usp=sharing>

Fin de séance 23h15

***Compte rendu validé en Conseil d'Administration le 05 juin 2025***

***Pour :***

***Contre :***

***Abstention :***

***La secrétaire***